

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

La Commission



**PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2019
SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'EVOLUTION DE
L'UNION**

VISIOCONFERENCE DU 04 JUIN 2020

**PAR
MONSIEUR ABDALLAH BOUREIMA
PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'UEMOA**

**Madame la Présidente du Comité Interparlementaire de l'UEMOA,
Honorables Députés,**

Avant tout propos, qu'il me soit permis de saluer très respectueusement **Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA** et lui témoigner en même temps notre profonde reconnaissance pour son soutien constant et ses orientations et conseils avisés dans l'exercice de notre mission.

Je voudrais également exprimer mes sincères remerciements aux membres du Comité interparlementaire de l'UEMOA et à sa Présidente, **l'honorable Véronique Amanan AKA**, pour la constante attention accordée aux actions conduites par la Commission et les autres Organes de l'Union.

Madame la Présidente et chère sœur,

Il me plaît, en cette solennelle circonstance, de vous réitérer mes vives félicitations, pour le choix porté sur votre personne par vos pairs à l'occasion de votre élection à la Présidence du Bureau du Comité Interparlementaire au cours de la 43^{ème} session ordinaire tenue à Cotonou en avril 2019.

**Madame la Présidente,
Honorables Députés,**

C'est pour la première fois dans l'histoire de notre Union que cette session se tient par visioconférence en raison de la pandémie de la COVID-19 qui s'est propagée dans la quasi-totalité des pays du monde. Les Etats membres de l'UEMOA n'y ont pas échappé, la pandémie a fait sa pénétration dans notre espace communautaire en mars 2020.

C'est le lieu de relever et saluer les mesures urgentes prises par les Etats membres pour freiner la propagation de la pandémie et limiter ses conséquences et autres impacts dommageables aux plans humain, économique et social.

Je voudrais enfin saluer le sens de l'anticipation de nos institutions régionales qui, dans leurs domaines de compétence respective, ont pris des mesures destinées à soutenir les Etats membres et les acteurs économiques dans leurs initiatives diverses de lutte contre la pandémie et de recherche de solutions à court et moyen terme pour neutraliser ses conséquences les plus néfastes sur le développement économique et social et le processus d'intégration régionale.

**Madame la Présidente du Comité interparlementaire de l'UEMOA,
Honorables Députés,
Mesdames, Messieurs,**

C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole devant votre auguste Assemblée, même par écran interposé, pour présenter le **Rapport sur le fonctionnement et l'évolution de l'Union** aux membres du Comité Interparlementaire conformément aux dispositions pertinentes du Traité de l'Union.

Avant de décliner la substance dudit rapport, notamment les actions majeures qui ont été conduites au cours de l'année 2019, permettez-moi de rappeler que l'environnement international a été marqué par un regain de l'activité économique mondiale, porté notamment par la consolidation de la demande intérieure dans les pays industrialisés et le redressement de la plupart des économies émergentes.

C'est dans un tel contexte que notre Union a enregistré un taux de croissance de 6,6 %, poursuivant ainsi sa tendance haussière entamée depuis 2012, soutenue par l'ensemble des secteurs économiques dans tous les États membres de l'Union, et principalement renforcée par la poursuite d'investissements massifs d'infrastructures et l'apport des industries extractives et du secteur tertiaire.

L'activité économique s'est déroulée dans un contexte où l'inflation a été maîtrisée (-0,7 % en 2019 contre 1,2 % en 2018). Le bon approvisionnement des marchés en produits de grande consommation dans les États membres et l'évolution favorable des cours des produits alimentaires sur le marché international en ont été les principaux facteurs.

Au niveau des finances publiques, le déficit global représenterait 3,0 % du PIB en 2019 contre 3,8 % en 2018, résultant principalement d'une augmentation des recettes totales plus importante que celle des dépenses.

Concomitamment, le taux d'endettement de l'Union ressortirait en 2019 à 45,7% du PIB contre 46,4 % en 2018.

Quant aux échanges extérieurs des pays de l'Union, ils ont connu une amélioration au cours de l'année écoulée. L'excédent du solde global des pays membres s'élèverait à 1 659,4 milliards de FCFA en 2019, contre 1 088,2 milliards en 2018.

Toutefois, le déficit du compte courant devrait se creuser pour représenter 6,2 % du PIB en 2019 contre 7,2 % en 2018, en lien avec l'aggravation du déficit de la balance des biens et services.

Enfin, comparée à celle de fin décembre 2018, la situation monétaire de l'Union à fin décembre 2019 a été marquée par un accroissement de la masse monétaire de 10,4 %, tiré par l'augmentation des créances des institutions de dépôt sur les secteurs résidents de l'Union et la hausse des actifs extérieurs nets.

**Madame la Présidente,
Honorables Députés,**

C'est dans ce contexte macro-économique que les Organes de l'UEMOA ont conduit les chantiers communautaires, conformément à leurs mandats, et aux priorités et décisions arrêtées par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Concernant particulièrement la Commission, les activités menées en 2019 se sont résolument inscrites dans le cadre de sa feuille de route pour la période 2017-2021.

**Madame la Présidente,
Honorables Députés,**

Notre processus d'intégration économique a connu des avancées significatives en 2019, malgré le climat sécuritaire qui a fortement handicapé la réalisation de certains projets et programmes communautaires.

Je commencerai par mentionner les résultats obtenus dans le cadre de la **surveillance multilatérale** où il est réconfortant de noter qu'en 2019, six (06) Etats membres ont respecté l'ensemble des critères de convergence de premier rang contre deux (02) en 2018.

En matière de **modernisation du cadre de gestion des finances publiques**, le suivi et l'évaluation des réformes ont été réalisés, les appuis techniques et le renforcement des capacités ont été poursuivis.

Concernant la fiscalité intérieure directe et indirecte, un des chantiers majeurs de l'Union, la Commission a organisé des séances de concertation avec les Administrations Fiscales de l'UEMOA pour améliorer leurs performances dans la mobilisation des ressources intérieures.

Pour ce qui concerne **les réformes des marchés publics**, la Commission a finalisé le projet de la Directive unifiée des marchés publics. De nouveaux indicateurs conformes à ceux de l'OCDE ont été également approuvés en 2019 dans le cadre du suivi des marchés publics de l'UEMOA.

Pour l'édification du **marché commun**, des résultats satisfaisants ont été enregistrés en 2019. En effet, tous les Etats membres de l'Union appliquent le Tarif Extérieur Commun dans la version 2017 du Système Harmonisé (SH). Environ 260 nouveaux produits ont été reconnus originaires de l'Union portant ainsi le nombre à près de 7000 produits originaires depuis 1996, circulant librement dans l'espace communautaire sans paiement de droits de douane ou toutes autres taxes d'effet équivalent.

La Commission a également poursuivi la consolidation de l'Union douanière à travers la mise en place d'un cadre institutionnel pluridisciplinaire pour faciliter les réformes de l'union douanière et la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et du droit d'établissement.

Concernant la convergence avec la CEDEAO, la collaboration entre les deux Institutions a permis de mettre en place des cadres communs dans plusieurs domaines. Les principaux résultats y relatifs concernent la validation du projet de Code Communautaire des Douanes de la CEDEAO, la validation du projet de Règlement portant prévention des risques biotechnologiques dans l'espace CEDEAO, le renforcement du suivi de la mise en œuvre du TEC et enfin la mise en œuvre de la feuille de route de la monnaie unique ECO.

En matière de **développement des échanges commerciaux**, l'accent a été mis sur la facilitation des échanges, la promotion des échanges commerciaux, l'appui à l'amélioration de la compétitivité et le renforcement des capacités des Etats membres pour le respect de leurs engagements auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Au titre de la **facilitation des échanges**, la Commission a poursuivi le renforcement des capacités du Comité Régional de Facilitation des Echanges (CRFE) et la mise en place du cadre institutionnel de la dématérialisation des documents commerciaux, la promotion du commerce électronique ainsi que le Mécanisme d'Alerte sur les Obstacles au Commerce (MAOC). Les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA ont poursuivi conjointement la mise en œuvre du Programme multi-bailleurs de Facilitation des Echanges pour l'Afrique de l'Ouest.

En ce qui concerne **la libre circulation des personnes, des biens, des services et du droit d'établissement**, la Commission a apporté des appuis techniques et financiers aux Etats membres pour l'application des textes communautaires. Elle a aussi poursuivi ses actions d'identification des barrières non tarifaires, de plaidoyer et de sensibilisation des principaux acteurs.

Au plan des négociations commerciales multilatérales, la Commission a pris part, aux côtés des Etats membres, aux travaux relatifs à la définition des modalités de mise en œuvre de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf).

Concernant les **Accords de Partenariat Economique (APE)** entre la Région de l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne, aucune avancée majeure n'a été enregistrée en 2019, le Nigéria n'ayant toujours pas signé ledit accord.

Toutefois, il est à signaler que deux Etats de la région, la Côte d'Ivoire et le Ghana, ont été amenés à mettre en œuvre leur APE intérimaire qu'ils ont chacun signé avec l'Union européenne.

Ainsi, la Côte d'Ivoire a commencé, dès le 1^{er} janvier 2019, à mettre en place les dispositions pratiques et réglementaires pour l'application de son offre d'accès au marché. La Commission de l'UEMOA a participé en qualité d'observateur aux différentes rencontres du Comité Conjoint Union européenne – Côte d'Ivoire chargé du suivi de l'exécution de cet Accord.

Les concertations se poursuivent en vue de la signature d'un APE global qui devrait se substituer aux APE intérimaires.

Concernant **l'aménagement du territoire**, la Commission de l'UEMOA s'est attelée au cours de l'année 2019, à doter les Etats membres d'outils et de capacités d'aménagement du territoire et de coopération transfrontalière locale. Ainsi, la promotion, la consolidation et l'extension des Schémas d'Aménagements Transfrontaliers Intégrés (SATI) ont été engagées. En outre, les activités d'appui-conseil aux Etats dans le cadre du Projet d'assistance technique sur le Financement du Logement Abordable dans l'espace UEMOA ont démarré.

S'agissant des infrastructures, les réalisations de l'année 2019 s'inscrivent principalement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routier (PACITR). Ainsi, les études techniques et financières relatives aux corridors communautaires, à l'autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou et à la construction et la mise en service des postes de contrôle juxtaposés et des stations de pesage ont été poursuivies. Il convient de signaler que les postes de contrôle juxtaposés de Boundou Fourdou sur le corridor Dakar-Conakry ont été officiellement conférés le 17 décembre 2019 aux autorités du Sénégal et de la Guinée.

Par ailleurs, dans le cadre de la mobilisation des ressources pour le financement du Plan directeur d'aménagement des corridors pour l'anneau de croissance en Afrique de l'Ouest (CACAO), une table ronde des bailleurs de fonds a été organisée en juillet 2019 à Abidjan, à l'issue de laquelle le montant des manifestations d'intérêt est évalué à 1 752 milliards de francs CFA.

Concernant le secteur des transports, les résultats sont encourageants sur la mise en œuvre, par les Etats membres, de l'agenda portant sur le Règlement 14 relatif au contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transports de marchandises.

A l'issue de la réunion des Ministres des transports tenue le 19 septembre 2019, les Etats et la Commission ont convenu d'une application intégrale et concomitante du Règlement à partir de juillet 2020.

En ce qui concerne la sécurité et la sûreté de l'aviation civile, une Unité Régionale de supervision de la sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile (URSAC) des Etats membres de l'UEMOA a été créée par décision du 09 septembre 2019. Le projet COSCAP-UEMOA, puis l'URSAC ont poursuivi leurs activités qui ont contribué à rehausser le niveau de conformité des Etats membres en matière de sécurité de 63 % à 65 %.

Concernant le sous-secteur maritime, la Commission a adopté le Règlement d'exécution du 04 mars 2019 déterminant le taux et les modalités de perception et de répartition de la redevance devant alimenter les fonds nationaux et le fonds régional de développement du sous-secteur maritime, fluvial et lagunaire. En outre, la Commission a accompagné les Etats côtiers dans la mise en place desdits fonds.

Dans le domaine de l'énergie, la Commission finance à travers le Fonds de Développement de l'Energie (FDE), la réalisation de quatorze (14) projets relatifs à la production et à l'interconnexion de réseaux électriques. Pour favoriser l'émergence d'un marché commun des services énergétiques, une étude relative au développement de pôles énergétiques dans l'espace UEMOA a été réalisée dans le but de mettre en valeur les ressources énergétiques là où elles sont abondantes en vue de réaliser des économies d'échelle et de tirer profit des avantages comparatifs des différentes sources de production.

S'agissant des énergies renouvelables, la Commission de l'UEMOA a poursuivi en 2019, les activités du volet 2 du Programme Régional de Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (PRODERE) conformément aux conclusions de la réunion des Ministres de décembre 2018. A cet égard, les ouvrages réalisés en Guinée-Bissau, au Sénégal et au Togo ont fait l'objet de réception définitive.

Afin d'assurer l'efficacité énergétique, la Commission poursuit la mise en œuvre du Programme Régional d'Economie d'Energie (PREE). Deux (02) directives ont été élaborées dans ce cadre. Elles portent sur l'étiquetage énergétique des appareils électroménagers et sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments.

Dans le domaine de l'économie numérique, trois (03) études ont été lancées en 2019. Les conclusions de celles-ci permettront de mettre en œuvre le Programme Régional de Promotion des Usages Numériques et d'améliorer la gouvernance du secteur pour une utilisation plus accrue, par les populations, des produits et services du numérique.

Dans le secteur agricole, les efforts ont été poursuivis en matière d'harmonisation des réglementations sur les intrants agricoles et la sécurité sanitaire et phytosanitaire, le renforcement de la gouvernance des filières agricoles prioritaires (coton, maïs, riz, bétail et aviculture), la mise en place des infrastructures de production irriguée et de stockage ainsi que de commercialisation des productions. La Commission a également consolidé ses acquis sur la gestion des maladies animales et des ravageurs, les aménagements prévus dans le cadre du projet de mise en valeur des terres de l'Office du Niger, la réalisation d'aménagements de périmètres agro, sylvo pastoraux et halieutiques, la promotion des plateformes agricoles intégrées à partir de sources innovantes d'énergies renouvelables.

Dans le cadre de la pharmacie vétérinaire, cent trente-huit (138) Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) communautaire de produits vétérinaires ont été délivrées en 2019. Aussi, la Commission a-t-elle poursuivi ses appuis aux Etats membres pour la surveillance du marché des médicaments vétérinaires.

Concernant les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, l'opérationnalisation du Système d'Informations Régional des Pêches (SIRP) a été poursuivie, ainsi que la production de semences améliorées de poisson. La Commission a également mené des actions d'harmonisation des législations en matière de gestion de pêche et d'aquaculture.

En matière de gestion durable des ressources naturelles, la mise en œuvre du programme BID/UEMOA d'hydraulique et d'assainissement en milieu rural et du programme d'aménagements hydrauliques multi usages a été poursuivie en appui au projet d'investissement pour la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest et aux actions de protection du littoral ouest africain et la lutte contre l'ensablement du fleuve Niger.

La Commission a par ailleurs renforcé sa collaboration avec la CEDEAO en vue de doter l'espace communautaire d'instruments juridiques nécessaires à la préservation de la biodiversité régionale ainsi qu'à la promotion d'un environnement sain à travers une meilleure gestion des déchets plastiques.

Quant au secteur des mines et des hydrocarbures, la Commission a, en 2019, poursuivi le processus d'adoption du Code Minier Communautaire révisé. Elle a apporté des appuis aux Etats membres de l'Union pour le renforcement des capacités des administrations, l'amélioration de la gouvernance du secteur et à la promotion du secteur des mines et du pétrole. Spécifiquement en ce qui concerne les hydrocarbures, la Commission a lancé en 2019, une étude en vue de l'élaboration de trois (03) textes communautaires sur (i) les spécifications techniques des produits pétroliers distribués dans l'Union, (ii) le stock de sécurité des produits pétroliers et (iii) la circulation et les frais de consigne des bouteilles de gaz butane.

En ce qui concerne l'amélioration du Climat des Affaires et de l'investissement, l'Initiative Régionale pour l'amélioration du Climat des Affaires (IRCA) a été adoptée par le Conseil des Ministres Statutaire le 27 septembre 2019. Les documents de stratégie et cadre juridique pour la promotion du Partenariat Public Privé (PPP) et règlement portant cadre juridique et institutionnel pour la mise en œuvre des projets régionaux en PPP ainsi que le cadre de référence pour la promotion des investissements ont été finalisés en vue de l'encadrement du PPP dans les Etats membres.

En matière de promotion de la qualité dans l'Union, les actions ont porté sur le renforcement des capacités des formateurs des Etats membres en matière de management de la qualité. Un avant-projet de Directive a été élaboré dans le but de proposer un cadre communautaire de protection des consommateurs dans l'Union, assorti d'un plan d'actions pour le renforcement des capacités des Etats membres dans le domaine. La Commission a apporté un appui financier au Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) pour lui permettre d'encadrer les organismes de l'Union chargés de vérifier la conformité des produits et services des entreprises.

C'est ainsi que onze (11) certificats d'accréditation ont été délivrés au cours de l'année 2019.

Dans le secteur de l'artisanat, la Commission a conduit les actions ci-après :

- mise en œuvre du Règlement portant Code Communautaire de l'Artisanat (CCA) ;
- élaboration et adoption des textes d'application du CCA au niveau régional ;
- exploitation du Système d'informations sous régional sur l'artisanat (SIRA) ;
- renforcement des capacités des entreprises artisanales et des structures d'encadrement du secteur de l'artisanat.

En matière de tourisme, les efforts ont été concentrés sur l'actualisation des textes communautaires et du plan d'actions de l'Union pour mieux faire face aux défis sécuritaires auxquels la zone est confrontée.

Dans le domaine de la culture, des textes communautaires ont été approuvés par les Ministres sectoriels dans le cadre de la réalisation d'un marché régional structuré et attractif des biens et services culturels.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, les actions réalisées ont porté sur la mise en place d'un système d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'espace UEMOA. A cet effet, le renforcement du partenariat avec le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) a été marqué par la signature d'une convention de financement pour la mise en œuvre de la phase 3 du projet de renforcement des dispositifs nationaux d'assurance qualité de l'enseignement supérieur. L'année 2019 a été également marquée par les réformes sur l'harmonisation de l'examen du Baccalauréat au sein de l'Union avec l'adoption par les Ministres sectoriels d'une Charte portant sur l'organisation d'un Baccalauréat unique au sein de l'UEMOA.

Dans le domaine de la santé, la Commission a poursuivi les appuis aux Etats membres dans les secteurs de la mutualité sociale, de la réglementation pharmaceutique, de la surveillance et de la réponse aux risques sanitaires transfrontaliers.

En matière de Genre, l'année 2019 a été consacrée à la phase d'opérationnalisation de la Stratégie Genre de l'Union (2018-2027). Des diagnostics portant sur les mécanismes nationaux chargés du Genre et de l'implémentation de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) ont été réalisés en prélude à l'élaboration d'un schéma organisationnel type d'institutionnalisation de la stratégie Genre dans les ministères sectoriels et dans les Institutions des Etats membres.

Dans le domaine de la paix et la sécurité, afin de mieux faire face aux défis sécuritaires dans l'Union, des réflexions sont menées sur une approche globale visant à renforcer l'action des collectivités territoriales pour préserver la paix, la sécurité dans les zones frontalières, en collaboration avec la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel. La Commission a participé en 2019 à l'opérationnalisation du Fonds Régional de Sécurité à hauteur de cent (100) millions de dollars US (soixante milliards de francs CFA) aux pays du champ à savoir le Burkina Faso, le Mali et le Niger.

Cette contribution de l'UEMOA constitue une partie des engagements pris par les Chefs d'Etat de l'UEMOA au cours de la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenue à Ouagadougou, le 14 septembre 2019. Le but est de soutenir à hauteur cinq cent (500) millions de dollars US, le financement du plan d'action de la CEDEAO estimé à un milliard de \$ US pour lutter contre le terrorisme dans l'espace CEDEAO sur la période 2020-2024.

Permettez-moi de m'arrêter un instant sur ce chapitre pour rappeler qu'au cours de l'année écoulée, le Comité interparlementaire de l'UEMOA a déployé d'intenses activités destinées à œuvrer pour la paix dans notre espace et à apporter la contribution des parlementaires à la réussite des chantiers communautaires dont les bénéficiaires sont les populations que vous représentez ici.

Je voudrais vous remercier pour vos pertinentes recommandations allant dans le sens de la consolidation de la paix et de la sécurité dans les Etats membres.

**Madame la Présidente,
Honorables Députés,**

Sans une application effective des réformes communautaires par les Etats membres, le processus d'intégration de notre espace ne saurait être viable. C'est la raison pour laquelle, comme elle le fait depuis quelques années, la Commission a accordé une attention particulière à la cinquième édition de **la revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires**.

L'exercice a permis de réaliser la revue de 113 textes et 99 projets et programmes communautaires.

La Commission a noté avec satisfaction les progrès appréciables enregistrés par les Etats membres en matière de transposition et d'application des textes communautaires. Le taux moyen de mise en œuvre des textes communautaires a été évalué à 74 % en 2019 contre 69 % en 2018, soit une progression de cinq (05) points de pourcentage.

Le niveau appréciable d'application des réformes obtenu dans tous les domaines depuis 2014, année de la première édition de ladite revue, conforte la pertinence du choix fait par l'Union d'institutionnaliser ce cadre de veille et de dialogue entre la Commission et les Etats membres de l'Union.

**Madame la Présidente,
Honorables Députés,**

Vous me permettez à présent d'évoquer brièvement la situation des autres Organes de l'Union.

S'agissant de la Cour des Comptes, elle a, conformément à ses attributions procédé à la vérification des comptes de tous les Organes de l'UEMOA, ainsi que ceux du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF). Elle a réalisé des travaux d'harmonisation des procédures et des normes communes de contrôle, renforcé les capacités des juridictions financières des Etats membres et participé à des réunions statutaires et à diverses rencontres dans le cadre de la coopération internationale.

Quant à la Cour de Justice, elle a réalisé des activités judiciaires et mené des actions relatives à la communication, la coopération judiciaire et le renforcement des capacités des acteurs nationaux et aussi de ses membres.

La Chambre Consulaire Régionale (CCR) a tenu en 2019, sa 17^{ème} Assemblée générale ordinaire et les réunions de ses Commissions techniques. Outre la participation à diverses rencontres internationales, la CCR a pris une part active à la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Compétitivité du Commerce et à l'Intégration Régionale de l'UEMOA (PACCIR-UEMOA).

De même, elle a participé aux réunions du Conseil d'Administration de l'Association Investir en Zone Franc (IZF).

Le Comité Interparlementaire (CIP), Votre illustre Institution a tenu ses réunions statutaires, organisé des séminaires d'imprégnation des chantiers de l'UEMOA et assuré la diplomatie parlementaire.

Le Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) a tenu sa session ordinaire au cours de laquelle, les élus et les experts des Etats membres se sont appropriés les cinq (5) projets pilotes dans le cadre de la coopération transfrontalière locale. En 2019, un avenant à la convention de base à la phase I du Programme de Coopération Transfrontalière Locale a été signé avec la Coopération suisse. Cet avenant a permis de doter le CCT de crédits supplémentaires pour la mise en œuvre de son programme de coopération transfrontalière.

Le Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS) a tenu ses activités statutaires et renforcé son dispositif de suivi de l'évolution du dialogue social au sein de l'Union. Il a émis en 2019 quatre (4) avis importants en vue de la promotion du dialogue et de la responsabilité sociale au sein des pays membres.

Dans le cadre de la consolidation de la paix sociale dans l'Union, le CTDS s'inscrit dans une logique d'institutionnalisation du dialogue social à travers la mise en place de cadres nationaux de dialogue social dotés de moyens appropriés pour s'impliquer davantage dans la prévention des conflits sociaux.

**Madame la Présidente,
Honorables Députés,**

Pour les Organes de l'UEMOA, l'année 2019 a été marquée par la réalisation des priorités inscrites dans leur Projet Annuel de Performance conformément aux principes et directives du budget programme. Le Projet Annuel de Performance 2019, élaboré conformément à la feuille de route 2017-2021 de la Commission, tient compte de la décision de la Conférence des Chefs d'Etat de maintenir le taux du PCS, principale ressource des Organes de l'Union, à 0,8 %.

Au terme de l'exercice budgétaire 2019, les performances de la Commission sont en progression par rapport à 2018. Le taux d'exécution physique des activités s'est établi à 89,73 % en 2019 contre 87,66 % en 2018 et le taux d'exécution financière à 87,27 % en 2019 contre 85,14 % en 2018.

Ces performances ont bénéficié du dynamisme des économies nationales et d'un environnement international favorable, de l'engagement soutenu de la Commission ainsi que de l'implication des Etats membres pour impulser le processus d'intégration régionale.

**Madame la Présidente,
Honorables Députés,**

Est-il besoin de rappeler que notre Union a soufflé ses 25 bougies en 2019, avec un bilan appréciable. Au cours de ce quart de siècle, l'UEMOA a franchi des pas importants dans sa marche vers la consolidation de l'intégration régionale grâce à l'engagement des plus Hautes Autorités de l'Union pour faire de notre espace un modèle d'intégration économique réussie en Afrique.

Notre Union dispose aujourd'hui d'outils juridiques et de mécanismes institutionnels qui constituent le socle de développement de notre espace. L'UEMOA a mis en place une législation communautaire et des mécanismes de solidarité, essentiels à l'instauration d'un espace uni et en progrès continu pour le bien-être de ses populations. Nous devons travailler à préserver, consolider et amplifier ces acquis en même temps qu'il nous faut apporter des réponses adaptées et durables aux défis multiples et complexes de type nouveau.

Le premier de ces défis reste et demeure celui des menaces sécuritaires auxquelles certains Etats membres font aujourd'hui face et qui constitue un frein à l'approfondissement du processus d'intégration que l'Union ne peut en aucun cas ignorer. A ce défi, s'ajoutent ceux relatifs au renforcement de la performance des économies des Etats membres ainsi qu'à l'harmonisation des législations et la mise en œuvre des réformes communautaires.

Enfin le défi sanitaire lié à la pandémie du COVID-19, apparue dans un contexte où l'effectivité de la libre circulation des personnes et des biens dans l'Union fait objet d'une demande de plus en plus pressante de nos concitoyens.

Pour relever ces défis majeurs, les interventions de la Commission au titre de 2020 seront orientées vers la poursuite des chantiers de l'Union à travers la mise œuvre des actions relevant de sa feuille de route 2017-2021 et des décisions des plus Hautes Autorités de l'Union.

**Madame la Présidente,
Honorables Députés,**

Pour conclure, je voudrais encore insister sur la qualité des relations existant entre la Commission. Il en est de même avec l'ensemble des autres Institutions et Organes de l'Union. Je puis vous assurer de notre disponibilité et de notre engagement à consolider ces relations, notamment avec le Comité interparlementaire.

Je saisis également l'occasion pour renouveler la reconnaissance et les remerciements de l'ensemble des Organes de l'Union à l'endroit de nos Partenaires Techniques et Financiers, pour leur solidarité et pour le précieux soutien qu'ils apportent au processus d'intégration régionale.

Tout en exprimant notre fierté face à ces résultats que je viens de mentionner plus haut, nous devons pourtant en être humbles et retenir que beaucoup de choses restent encore à faire sur le chemin de l'intégration régionale.

C'est pourquoi, nous devons préserver et consolider les acquis et poursuivre notre mission commune pour l'atteinte de l'ensemble des objectifs fixés dans le Traité Fondateur de l'Union.

La Commission, à l'unisson avec les autres Organes de l'Union, s'y emploiera avec engagement dans un esprit de solidarité.

Je vous remercie de votre aimable attention./.